



2026/2027

COUT D'UNE VALIDATION DEPARTEMENTALE MEUSE ET D'UNE VALIDATION NATIONALE

PERMIS DEPARTEMENTAL MEUSE	
TIMBRE FEDERAL F.D.C. MEUSE	89,97 €
DROIT DE TIMBRE	9,00 €
REDEVANCE	50,60 €
FRAIS DE DOSSIER	5,00 €
SOIT UN TOTAL	154,57 €

PERMIS NATIONAL	
TIMBRE NATIONAL	106,31 €
PART FORFAITAIRE F.N.C.	57,64 €
DROIT DE TIMBRE	9,00 €
REDEVANCE	50,60 €
FRAIS DE DOSSIER	5,00 €
SOIT UN TOTAL	228,55 €

POUR TOUTE AUTRE VALIDATION, NOUS CONSULTER

Service validation au 03.29.79.03.31 (Tapez 3)

PERMIS TEMPORAIRE MEUSE	3 JOURS	9 JOURS
TIMBRE FEDERAL F.D.C. MEUSE	22,29 €	44,57 €
DROIT DE TIMBRE	9,00 €	9,00 €
REDEVANCE	25,01 €	35,25 €
FRAIS DE DOSSIER	5,00 €	5,00 €
SOIT UN TOTAL	61,30 €	93,82 €

FDCM/GB/AJ/MAI 2026

INFORMATION SUR LE DROIT LOCAL

Contribution du droit local Sanglier supplémentaire pour les départements 57 - 67 - 68.

Deux possibilités :

- Si je chasse le **sanglier** dans les départements 57, 67 ou 68, j'ajoute la contribution annuelle du droit local « sanglier », je coche le département où j'affecte le montant
 57 Moselle ou 67 Bas Rhin ou 68 Haut Rhin

Il s'élève à 80.00 €. Due une seule fois pour chasser dans les trois départements.

- Si je chasse le **sanglier** (temporairement) dans les départements 57, 67 ou 68, j'ajoute la contribution temporaire du droit local « sanglier », je coche le département où j'affecte le montant
 57 Moselle ou 67 Bas Rhin ou 68 Haut Rhin

Temporaire 3 jours : 20 € OU Temporaire 9 jours : 40 €

Le chasseur devra préciser le département auquel il veut que sa contribution soit affectée.